

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE SAINT-AIME-DU-LAC-DES-ILES
ASSEMBLEE REGULIERE DU 11 FÉVRIER 2014**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, tenue le 11 février 2014 à 19h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

Sont présents : M. Robert Asselin, M. Gaston Valiquette, Mme Élisabeth Grogg, M. André Cyr, et M. André Benoit tous formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre-Paul Goyette.

Absente : Mme Mélanie Lampron.

Est aussi présente : La directrice générale Mme Gisèle Lépine Pilotte

1608-14-02-01 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin de procéder à la constatation de la régularité de la séance.

ADOPTÉE

1609-14-02-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin d'approuver l'ordre du jour suivant, à savoir :

MOMENT DE RÉFLEXION

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Approbation de l'ordre du jour.
- 3- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté.
- 4-1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 janvier 2014.
- 4.2- Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 31 janvier
- 4.3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du budget du 31 janvier 2014.
- 5.0- TRÉSORERIE :**
- 5.1- Liste des comptes à payer 31 janvier 2014.
- 5.2- Liste des chèques et paiements ACCESD du 1^{er} au 31 janvier 2014 à être entérinés.
- 5.3- FQM- Renouvellement adhésion 2014
- 5.4- RIMQ- Adhésion 2014
- 5.5- Groupe ULTIMA INC.- Renouvellement 2014- 17 156.00\$
- 5.6- MAMROT- Compensation TVQ 2013- 60 563.00\$
- 5.7- MAMROT- Taxes d'accise 2009-2013- Mandat à un vérificateur externe pour reddition de compte finale
- 6.0- ADMINISTRATION GÉNÉRALE :**
- 6.1- Règlement relatif aux traitements des élus municipaux- Avis de motion – Dépôt du projet
- 6.2- Code de déontologie des élus municipaux- Adoption du règlement avec ou sans modification.
- 6.3- Tribunal administratif des affaires (TAQ)- Requête pour analyse de dossier.
- 6.4- ADMQ- Formation à Val-David- Rôles et limites des responsabilités de chacun.
- 6.5- Conseil municipal –Sans papier- Offres de fournitures pour portables.
- 6.6- Propriété 910 chemin de la Presqu'île- Mandat au Maire et DG pour initier des démarches.
- 6.7- MRCAL- Comité fibre optique- résolution pour nommer un substitut
- 6.8- MRCAL- Cours municipale – Entériner l'adhésion de Chute-St-Philippe
- 6.9- Municipalité de St-Aimé-du-Lac-des-Iles- Acquisition d'un tableau d'affichage.
- 6.10- MRCAL- Cours municipale- Procédurier pour émission des constats d'infraction
- 6.11- MRCAL et CLD – Tournée des municipalité- Offre de visite
- 6.12- MRCAL- Réunions à l'extérieur de Mont-Laurier- Année 2014
- 6.13- Monsieur François Desjardins- Remerciement pour soirée hommage du 31 janvier 2013
- 6.14- Souhaits de prompt rétablissement à Mme Mélanie Lampron.
- 7.0- TRAVAUX PUBLICS :**
- 7.1- MTQ- Entériner offre de service de déneigement d'une section du chemin du Village

- 7.2- Terrain chemin du Village- Rescinder résolution- Autorisation signature maire suppléant et DG
- 7.3- PAARRM- Présentation d'une demande de subvention au Député de Labelle- M. Sylvain Pagé
- 7.4- Primes capture de loups et coyotes- Résolution de reconduction du programme
- 7.5- Carrières et sablières- Mandat pour initier des démarches à la MRCAL- pour lot intra-municipal
- 7.6- Déneigement régie interne- Autorisation d'acquisition d'équipement
- 7.7- Ponceau Pearson- État de situation.

08- LOISIRS ET CULTURE :

- 8.1- Camp de jour Été 2014- Ministère de la Famille- Programme de soutien – Garde estivale et grands congés scolaires- Versement du montant pour la deuxième année- 7 758.00\$.
- 8.2- Camp de jour Été 2014- Autorisation pour engagement d'un moniteur responsable et deux moniteurs réguliers.
- 8.3- Camp de jour Été 2014- Demande de participation financière à Timcal pour maintien de l'engagement sur 3 années budgétaires.
- 8.4- Camp de jour Été 2014- Autorisation pour acquisition de divers équipements de jeux
- 8.5- Courses VTT- Retour sur activités et prêts par la municipalité
- 8.6- CRSBPL- Quote-part 2014- 4 336.93\$. Autorisation de paiements aux échéances fixées
- 8.7- Politique familiale- Autorisation de dépenses reliées au Dossier MAIDA et Politique familiale
- 8.8- Terrains chemin du Village- Directives sur futur usage
- 8.9- Loisirs municipaux- Nomination d'un responsable
- 8.10 Cabane à pêche- Offre d'acquisition.

9.0- URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

- 9.1- CCU- Dérogation mineure- Propriété 950 ch. de la Presqu'île
- 9.2- CCU- Dérogation mineure- Propriété 944 ch. de la Presqu'île
- 9.3- CCU- Dérogation mineure- Propriété 1220 ch. de la Presqu'île
- 9.4- Ville de Mont-Laurier- Dépôt amendement règlement #131
- 9.5- MRCAL- Fondation pour l'environnement- Autorisation pour présenter une demande de subvention

10- RÉGIES- COMITÉS ET CORRESPONDANCES :

- 10.1- RIDL- Tarification des services à la clientèle 2014

11- Période de questions.

12- Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

1610-14-02-4.1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 14 JANVIER 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 janvier 2014 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

1611-14-02-4.2 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 31 janvier 2014 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

1612-14-02-4.3 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 31 JANVIER 2014- BUDGET ET TAXATION 2014

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal, la directrice générale est dispensée d'en faire lecture.

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 31 janvier 2014 du conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

1613-14-02-5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES AU 31 JANVIER 2014 À PAYER PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin d'approuver la liste des comptes ci-dessous énumérés et d'autoriser la directrice générale de la municipalité d'effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit ;

ADMINISTRATION

Petite Caisse	postes, clés, achats divers	37,30 \$	
Pierre-Paul Goyette	déplac. Insp. Chemins	18,90 \$	
Gaston Valiquette	form. Nominique	63,00 \$	
Gisèle Lépine Pilote	Form. MRC, Achat	102,10 \$	
Josée Collard	Achat, Form. RCR	82,43 \$	
Pierrette Léonard	déplac. Dépôt + achats	109,35 \$	
G. Daoust trophées	plaque F. Desjardins	85,00 \$	
Galerie D'Art des Iles	toile F. Desjardins	- \$	
Cadeau de l'artiste Mme Jeanne D'Arc Miousse	soirée F. Desjardins	786,22 \$	
Marché Leblanc IGA			
Dépanneur Lac-des-Iles	lait, soirée F. Desjardins	293,91 \$	
Papeterie htes rivieres	fourn. Bureau	489,34 \$	
Bélangier Électronique	support technique	51,74 \$	
Bureauteck	renouv. Contrat entr. 2014	517,39 \$	
Roger Rancourt	hon. Prof.	675,77 \$	
Branchaud	micro-ondes	178,20 \$	
Ressources Naturelles	1 copie acte	4,00 \$	
Corp. Sun Média	pub. Cahier Église Écho	143,72 \$	
PG Solutions	ptes taxes	355,71 \$	
Acceo Solutions Inc.	renouv. Contrat service	432,32 \$	
Mont-Laurier Fleuriste	fleurs soirée F. Desjardins	45,99 \$	
VISA	babillard, feuillet	146,54 \$	
			4 618,93 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE			
Caroline Larivée	entretien	635,52 \$	
Rona	entr. Centre comm.	151,85 \$	
			787,37 \$
SERVICE DE GARDE			
Caroline Larivée	entr. Service garde	240,00 \$	
			240,00 \$

VOIRIE (courant)		
Dépanneur Lac-des-Iles	essence	451,93 \$
Pièces d'Auto Léon	pièces	59,81 \$
V.Meilleur & Frères	70.25T pierre 5/17	1 050,01 \$
		1 561,75 \$
CAMIONS DÉNEIGEMENT		
Carrefour Industriel	Tendeur, trousse entr.	203,53 \$
Mobilonde	radio mobile 6 roues	699,31 \$
Robitaille Équipement	peigne grader	616,27 \$
Roger Rancourt	Requête camions	173,61 \$
Prod Pétroliers des Draveurs	849.1L diesel décembre 2013	1 201,15 \$
Prod Pétroliers des Draveurs	2174.3 L diesel janv. 2014	3 281,63 \$
Construction SEAO	cr. Appel offre camions	(14,09) \$
Tech. CDWare	frais mensuel GPS	59,68 \$
Pièces d'Auto Léon	urée	78,94 \$
Loc. L-A Pelletier	fluide échap. Diesel	24,14 \$
Remorquage 117 inc	remorquage camion déneig.	546,13 \$
ÉLP Inc	patte soutien 6 roues	59,89 \$
		6 930,19 \$
GARAGE		
Plomberie du Boulevard	entr. Fournaise	58,53 \$
Loc. L-A Pelletier	chaufferette	227,65 \$
Rona	Entr., chauff. Air force 1500w	171,40 \$
Carrefour Industriel	entr. Fournaise	12,27 \$
Chauffages Danvic	Pièce Fournaise	221,90 \$
		691,75 \$
PATINOIRE		
Plomberie Martine	cont. Pression, coude	33,76 \$
Denis Cadieux	entr. Souffleuse	87,13 \$
Nettoyeur Meilleur	nett. 13 chandails	26,01 \$
Dépanneur Lac-des-Iles	essence	33,00 \$
		179,90 \$
Sécurité civile		
Mobilonde	2 loc., facture trimest.	167,87 \$
		167,87 \$
AQUEDUC		
Serv Env. Lussier	op. usine janvier 2014	1 391,20 \$
Centre d'Hygiène	9 chlores	61,88 \$
Environnex	analyse eau décembre 2013	63,98 \$
		1 517,06 \$
BIBLIO		
Claudette Pilote	Déplac. Repas form. RCR	42,76 \$
CRSBP	cr. Volume	(31,67) \$
Papeterie htes rivieres	achat 13 volumes, étiquettes	393,80 \$
		404,89 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER :		<u>17 099,71 \$</u>

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

1614-14-02-5.2 APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET PAIEMENTS ACCÈS D À ÊTRE ENTÉRINÉS PRÉSENTÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr, d'approuver la liste des chèques et paiements ACCÈS D à être entérinés au 31 janvier 2014

Salaire employés	09/01/14	7769 À 7779		4 062,66 \$
Télébec	" "	7780	Accès D	619,48 \$
Hydro-Québec	" "	7781	Accès D	511,92 \$
Conseil	" "	7782 à 7788		3 561,51 \$
Salaire employés	" "	7789		24,77 \$
Salaire employés	13/01/14	7790 à 7800		4 513,95 \$
Reliance Protectron	" "	7801	Accès D	103,30 \$
Alliance Mobilité	" "	7802	Accès D	65,76 \$
Société Canadienne des Postes	14/01/14	7803		724,34 \$
<u>Listes des comptes à payer janvier 2014</u>	15/01/14	7804 à 7839		15 918,70 \$
Visa	" "	7840	Accès D	226,78 \$
	" "	7825	ANNULÉ	
PG Solutions	" "	7841		6 777,77 \$
Combeq	" "	7842		333,43 \$
Ministère du Revenu du Québec	" "	7843	Accès D	7 689,96 \$
Agence des Douanes & Revenu Canada	" "	7844	Accès D	3 079,21 \$
Ministère du Revenu du Québec	" "	7845	Accès D	344,95 \$
Synd. Des Travailleurs(euses) Lièvre Sud	" "	7846		464,49 \$
Salaires employés	20/01/14	7847 à 7855		3 989,17 \$
Assoc. Directeurs Municipaux	" "	7856		693,95 \$
Télébec	" "	7857	Accès D	645,95 \$
Salaire employés	" "	7858		34,50 \$
Salaire employés	27/01/14	7859 à 7871		4 769,11 \$
	" "	7862	ANNULÉ	
Régie Inter. Déchets de la Lièvre	" "	7872		23 184,00 \$
Ministère du Revenu du Québec	31/01/14	7873		12,70 \$

TOTAL DES CHÈQUES ET PAIEMENTS PAR ACCÈSD À ENTÉRINER

82 352,36 \$

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la précédente résolution.

Gisèle Lépine Pilotte

ADOPTÉE

1615-14-02-5.3 FQM- RENOUELEMENT ADHESION 2014

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Elisabeth Grogg que la directrice générale soit autorisée à faire un chèque de 866.88\$ taxes incluses à l'ordre de la Fédération québécoise des municipalités pour l'adhésion de l'année 2014.

ADOPTÉE

1616-14-02-5.4 RIMQ- ADHESION 2014

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin que la directrice générale soit autorisée à faire un chèque de 150.00\$ plus les taxes applicables à l'ordre du Réseau d'information municipale pour l'adhésion de l'année 2014.

ADOPTÉE

1617-14-02-5.5 GROUPE ULTIMA INC.- RENOUELEMENT 2014- 17 156.00\$.

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr que la Municipalité de Saint-Aimé du Lac-des-Iles renouvelle les polices d'assurance au montant de 17 156.00\$ taxes incluses pour l'année 2014 et d'autoriser la directrice générale à faire le paiement à Ultima, représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

1618-14-02-5.7 MAMROT- TAXES D'ACCISE 2009-2013- MANDAT A UN VERIFICATEUR EXTERNE POUR REDDITION DE COMPTE FINALE

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Madame la conseillère Elisabeth Grogg que le conseil donne mandat à la firme Amyot et Gélinas de procéder à la reddition de compte indiquant les travaux réalisés dans le cadre de la taxe d'accise sur l'essence.

ADOPTÉE

1619-14-02-6.1 REGLEMENT RELATIF AUX TRAITEMENTS DES ELUS MUNICIPAUX- AVIS DE MOTION – DEPOT DU PROJET ET DISPENSE DE LECTURE

Monsieur le conseiller Robert Asselin donne avis de motion de la présentation d'un projet de règlement relatif aux traitements des élus municipaux sera adopté à une assemblée ultérieure dont copie est jointe au présent avis de motion ;

ATTENDU que la loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.,c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU que le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU que le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles est déjà régi par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais que, de l'avis du conseil, il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été donné au préalable à l'assemblée régulière du 11 février 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à l'unanimité que le présent règlement soit adopté;

ARTICLE 1:

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2:

Le présent règlement remplace le règlement #13-47 et ses amendements.

ARTICLE 3:

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2014 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 4:

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 10 800.00\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 3 600.00\$.

ARTICLE 5:

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente (30) jours, pour cause d'absence du maire ou de vacance de ce poste, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 6:

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base et de toute rémunération additionnelle fixée par le présent règlement est versée aux membres du conseil.

Toutefois, dans le cas du maire, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération prévue aux articles 12 et 13 de la Loi sur le traitement des élus municipaux excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédent est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

ARTICLE 7:

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse selon l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada (IPC), pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement, le tout conformément à la loi.

ARTICLE 8:

Tableau des rémunérations et allocations de dépenses actuelles et prévues, tel que requis par l'article 8 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Rémunération de base**Allocations de dépenses selon rémunération****Maire:**

Actuel: 9 778.42\$

4 889.21\$

Proposé: 10 800.00\$

5 400.00\$

Conseillers:

Actuel: 3 259.46\$

1 407.87\$

Proposé 3 600.00\$

1 800.00\$

ARTICLE 9:

Le présent règlement est rétroactif et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2014.

ARTICLE 10:

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi

ADOPTÉ

1620-14-02-6.2 CODE RÉVISÉ D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES ELUS MUNICIPAUX- ADOPTION DU REGLEMENT

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adopte, tel que présenté lors de l'avis de motion donné par Monsieur le conseiller Robert Asselin, le règlement #14-51 relatif au Code révisé d'Éthique et de déontologie des élus municipaux.

ADOPTÉE

1621-14-02-6.4 ADMQ- FORMATION A VAL-DAVID- ROLES ET LIMITES DES RESPONSABILITES DE CHACUN

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Madame la conseillère Elisabeth Grogg que la directrice générale Mme Gisèle Lépine Pilotte et M. André Benoit conseiller soient autorisés à s'inscrire à la formation qui aura lieu à Val-David le 27 février 2014 et que les frais inhérents sont à la charge de la municipalité et seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

1622-14-02-6.5 CONSEIL MUNICIPAL –SANS PAPIER- OFFRES DE FOURNITURES POUR PORTABLES

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a manifesté son intention lors de l'adoption du budget 2014 de devenir un conseil sans papier;

ATTENDU QUE des demandes d'offre de fournitures pour sept portables ont été adressées à trois fournisseurs locaux pour combler cette nouvelle orientation du conseil municipal;

ATTENDU QUE deux fournisseur ont répondu à la demande de la municipalité, soient ;

Bélanger Électronique 689.97 + taxes chacun portable incluant les logiciels et équipements

Centre Hi-Fi Select 685.62\$ + taxes chacun portable incluant les logiciels et équipements

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Madame la conseillère Elisabeth Grogg que la directrice générale soit autorisée à faire l'acquisition de sept portales tel que décrits à l'offre déposée par Bélanger Électronique au montant de 689.97\$ chacun plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

1623-14-02-6.6 PROPRIETE 910 CHEMIN DE LA PRESQU'ILE- MANDAT AU MAIRE ET DG POUR INITIER DES DEMARCHES

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise le Maire Monsieur Pierre-Paul Goyette et la directrice générale Mme Gisèle Lépine Pilotte à initier des démarches en vue d'acquérir la propriété sise au 910 chemin de la Presqu'île Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

1624-14-02-6.7 MRCAL- COMITE FIBRE OPTIQUE- RESOLUTION POUR NOMMER UN SUBSTITUT

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin que la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles nomme M. le Maire Pierre-Paul Goyette à titre de substitut au comité de gestion de la fibre optique.

ADOPTÉE

1625-14-02-6.8 ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE À LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que la parution le 4 décembre 2013 du décret 1210-2013 confirmant l'établissement de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que le 19 décembre 2013 soit, 15 jours suivant cette parution la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle était officiellement créée;

ATTENDU que la municipalité de Chute-Saint-Philippe a adhéré en vertu du décret 224-2013 à la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU les démarches entreprises par la municipalité de Chute-Saint-Philippe pour se retirer de la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dont notamment, l'adoption de la résolution 9578-2014 demandant son adhésion à l'entente intermunicipale portant sur la délégation à la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle de la compétence pour établir une cour municipale et sur l'établissement de cette cour (résolution 9578-2014);

ATTENDU que cette entente a été signée le 30 mai 2013 par les municipalités de Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac Saguay, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-Saint-Michel, Nominique, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Rivière-Rouge, Sainte-Anne-du-Lac, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles et la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la municipalité de Chute-Saint-Philippe a déposé à sa séance du 15 janvier 2014 un projet de règlement ayant pour objet l'adhésion de la municipalité à ladite entente;

ATTENDU la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle autorisant, conformément à l'article 18 de ladite entente, l'adhésion de la municipalité de Chute-Saint-Philippe à la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle (résolution MRC-CC-11242-01-14);

ATTENDU que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles est favorable à cette adhésion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Robert Asselin, appuyé par Madame la conseillère Elisabeth Grogg et résolu à l'unanimité d'autoriser la municipalité de Chute-Saint-Philippe à adhérer à l'entente existante, et ce, selon les mêmes modalités que les municipalités signataires.

ADOPTÉE

1626-14-02-6.9 MUNICIPALITE DE ST-AIME-DU-LAC-DES-ILES- ACQUISITION D'UN TABLEAU D'AFFICHAGE

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette que la directrice générale soit autorisée à faire l'acquisition d'un tableau d'affichage à être installé à l'extérieur du Dépanneur Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

ITEM 14-02-6.13 MONSIEUR FRANÇOIS DESJARDINS- REMERCIEMENT POUR SOIREE HOMMAGE DU 31 JANVIER 2014

M. François Desjardins adresse ses plus sincères remerciements aux membres du conseil ainsi qu'aux employés(es) municipaux pour l'organisation de sa soirée « Hommage à ses vingt-et-une années consacrées à la municipalité ».

1627-14-02-6.14 SOUHAITS DE PROMPT RETABLISSEMENT A MME MELANIE LAMPRON

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette que la directrice générale soit autorisée à faire parvenir à Mme la conseillère Mélanie Lampron, qui est présentement en convalescence, une plante ou fleurs afin de lui témoigner le support moral des membres du conseil et des employés municipaux.

1628-14-02-7.1 MTQ- ENTERINER OFFRE DE SERVICE DE DENEIGEMENT D'UNE SECTION DU CHEMIN DU VILLAGE

ATTENDU QUE la baisse de tonnage par le Ministère des Transports du Québec au pont du Village restreint l'accès aux camions de déneigement à contrat avec le MTQ pour tonnage supérieur à la limite permise;

ATTENDU QU'après entente avec le Ministère, la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles accepte de faire exécuter le déneigement d'une partie du chemin du Village (section entre rue Charrette et chemin Diotte) selon les exigences d'un chemin classe 2;

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette que le conseil de la municipalité accepte l'offre du Ministère des Transports du Québec d'un montant de 500.00\$ plus taxes pour compensation de services rendus en déneigement.

ADOPTÉE

1629-14-02-7.2 TERRAIN CHEMIN DU VILLAGE- RESCINDER RESOLUTION- AUTORISATION SIGNATURE MAIRE SUPPLEANT ET DG

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr que le conseil municipal accepte l'offre des parcelles à être échangées entre M. Pierre-Paul Goyette et la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles relativement à un ancien chemin de colonisation apparaissant à l'originnaire et que lors de sa désaffectation, le gouvernement du Québec a remis pour un partage à 50% de chacun des propriétaires limitrophes audit chemin de colonisation. Et que le maire suppléant M. André Benoit et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles l'acte notarié nécessaire à la conclusion de cet échange de propriétés et que le conseil mandate Me Nathalie Paquette à cet effet.

ADOPTÉE

1630-14-02-7.3 PAARRM- PRESENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPUTE DE LABELLE- M. SYLVAIN PAGE

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin que le conseil municipal de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles présente une demande au Député de Labelle, M. Sylvain Pagé afin d'obtenir une aide financière pour faire réaliser les travaux sur le chemin du Lac-aux-Bouleaux est et décrits au devis préparé par M. Sylvain Grenier inspecteur municipal

ADOPTÉE

1631-14-02-7.4 COYOTES ET LOUPS- PRIME DE CAPTURE

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin que le conseil de la municipalité Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles reconduise pour une troisième année le programme de primes pour les loups et coyotes. Un montant de 600.00\$ est alloué par la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles pour ce programme. Le montant de chaque prime pour

chaque loup et coyote sera fixé à la fin de la période de trappe. Pour cette troisième année de l'instauration du programme, la période de trappe se divisera en deux parties soit début le 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} mars 2014 et deuxième partie du 30 septembre 2014 au 30 décembre 2014. Le montant de 300.00\$ sera divisé par le nombre de captures à la fin de chacune des dites périodes. Le montant maximal pour une capture est de 100.00\$. Le montant minimal par capture est de 25.00\$. Seuls les propriétaires qui sont payeurs de taxes à la municipalité, domiciliés et ou non-domiciliés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, sont admissibles à ce programme. Les loups et coyotes devront être capturés sur le territoire de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles. Lors de l'enregistrement, on devra prélever une griffe de l'animal. Pour l'enregistrement de la capture, le propriétaire devra obligatoirement se prévaloir d'un rendez-vous avec l'inspecteur municipal, M. Sylvain Grenier.

ADOPTÉE

1632-14-02-7.5 CARRIERES ET SABLIERES- MANDAT POUR INITIER DES DEMARCHES A LA MRCAL- POUR LOT INTRA-MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Madame la conseillère Elisabeth Grogg que la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles mandate Monsieur le conseiller Gaston Valiquette à titre de représentant pour agir au nom de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles pour initier les démarches nécessaires pour l'obtention d'un bail exclusif d'exploitation de sable et gravier sur des lots intra-municipaux situés rang 03 Canton Bouthillier auprès de la MRC Antoine-Labelle et le Ministère du Développement durable et des Parcs pour l'obtention d'un certificat d'exploitation.

ADOPTÉE

1633-14-02-7.6 DENEIGEMENT REGIE INTERNE- AUTORISATION D'ACQUISITION D'EQUIPEMENT

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit que la directrice générale soit autorisée à faire l'acquisition de la cie ELP d'une pelle arrière détachable Style peigne nécessaire au déglacage des chemins en période hivernale, au montant de 14 987.00\$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE

**La séance est ajournée par le maire, M. Pierre-Paul Goyette. Il est 20:20 heures.
La séance est réouverte par le maire, M. Pierre-Paul Goyette. Il est 20:35 heures.**

ITEM 14-02-8.1 CAMP DE JOUR ÉTE 2014- MINISTERE DE LA FAMILLE- PROGRAMME DE SOUTIEN – GARDE ESTIVALE ET GRANDS CONGES SCOLAIRES- VERSEMENT DU MONTANT POUR LA DEUXIEME ANNEE- 7 758.00\$

La directrice générale fait part aux membres du conseil de la réception du deuxième versement annuel au montant de 7 758.00\$ d'une subvention globale de 23 250.00\$

1634-14-02-8.2 CAMP DE JOUR ÉTE 2014- AUTORISATION POUR ENGAGEMENT D'UN MONITEUR RESPONSABLE ET DEUX MONITEURS REGULIERS.

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Madame la conseillère Elisabeth Grogg que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise l'engagement d'une monitrice responsable et de deux moniteurs.

ADOPTÉE

1635-14-02-8.3 CAMP DE JOUR ÉTE 2014- DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE A TIMCAL POUR MAINTIEN DE L'ENGAGEMENT SUR 3 ANNEES BUDGETAIRES.

ATTENDU QUE le camp de Jour Éditions 2012 et 2013 ont remporté un vif succès avec l'inscription et la fréquentation de 29 enfants;

ATTENDU QUE la cie Timcal Canada avait participé financièrement pour une somme de 5 000.00\$ aux coûts pour mettre en place le service du Camp de Jour Été 2012 et assuré une participation de 1 500.00\$ par année à être versée sur les années 2013, 2014 et 2015 ;

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles demande à Timcal Canada de réitérer sa participation financière au camp de Jour Été 2014 et grands congés scolaires.

ADOPTÉE

1636-14-02-8.4 CAMP DE JOUR ÉTÉ 2014- AUTORISATION POUR ACQUISITION DE DIVERS EQUIPEMENTS DE JEUX

Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Madame la conseillère Elisabeth Grogg que le conseil de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles autorise la directrice générale à faire l'acquisition de divers équipements de jeux à la Cie Brault et Bouthillier pour un montant de 450.90\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

1637-14-02-8.6 CRSBPL- QUOTE-PART 2014- 4 336.93\$. AUTORISATION DE PAIEMENTS AUX ECHEANCES FIXEES

Madame la conseillère Elisabeth Grogg propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit que la directrice générale soit autorisée à faire les paiements de 2 168.47\$ à la CRSBPL représentant de 50% de la quote-part annuelle au montant global de 4 336.93\$ de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles et ce, pour les échéances des 15 février et 15 juin 2014.

ADOPTÉE

ITEM 14-02-8.9 LOISIRS MUNICIPAUX- NOMINATION D'UN RESPONSABLE

Monsieur le maire Pierre-Paul Goyette nomme Monsieur le conseiller Robert Asselin responsable des dossiers loisirs municipaux.

1638-14-02-8.10 CABANE A PECHE- OFFRE D'ACQUISITION

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles mandate Messieurs les conseillers Robert Asselin et André Cyr à procéder à l'examen de la cabane à pêche et si elle est conforme aux attentes du conseil d'en initier les démarches dans le but d'officialiser son acquisition à l'assemblée régulière du 11 mars 2014.

ADOPTÉE

1639-14-02-9.1 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR NORMAND ROBERGE- -950 CHEMIN DE LA PRESQU'ILE.

Le maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Normand Roberge et invite la population à se prononcer.

La directrice générale fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

Demande de dérogation mineure pour **la régularisation de bâtiments existants** effectuée en regard de la propriété située au 950, chemin de la Presqu'île, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

Règlement 330

Exigences		Implantation en zone VIL-03		
Grille des spécifications 2-12 Normes d'implantation de bâtiment	Marge de recul	Conforme	Non conforme	Dérogation
⇒ Bâtiment principal	Arrière:20 m. Latérale:5 m Avant:10 m	X X	77 % de sa superficie 4 m	77 % de sa superficie 4 m.
⇒ Garage	Arrière: 20m Latérale:5 m. Avant 10 m	X X	1.02 m.	1.02 m.

⇒	Remise dans la rive	Arrière: 20m Latérale:5 m. Rive 10 m	X	14.3 m. 4.3 m.	14.3 m. 4.3 m.
⇒	Remise moulin à vent	Arrière: 20m Latérale:5 m. Avant 10 m	X	0.96 m. 9.6 m	0.96 m. 9.6 m
⇒	Remise piscine	Arrière: 20m Latérale:5 m. Avant 10 m	X	0.49 m. 0.63 m	0.49 m. 0.63 m

Considérant la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme, en date du 26 novembre 2013 portant le numéro # 13-11-291-4.1;

- En conséquence, Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin d'accepter la demande de dérogation mineure à l'effet de régulariser les bâtiments existants situés sur la propriété du 950 chemin de la Presqu'île, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

1640-14-02-9.2 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MME SYLVIE ROY – 944 CHEMIN DE LA PRESQU'ILE.

Le maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par . Mme Sylvie Roy et invite la population à se prononcer.

La directrice générale fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

Demande de dérogation mineure pour **la régularisation de bâtiments existants et l'occupation du sol** effectuée en regard de la propriété située au 944, chemin de la Presqu'île, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

Règlement 330

Exigences		Implantation en zone VIL-03			
Grille des spécifications 2-12	Marge de recul	Conforme	Non conforme	Dérogation	
⇒ Normes d'implantation de bâtiment					
⇒ Bâtiment principal	Arrière:20 m Latérale:5 m Avant:10 m	X X	8.82m	8.82m.	
⇒ Piscine hors terre	Arrière: 15m Latérale: 1.5m. Rive 10m	X	8.4m 3.4m	8.4m 3.4m	
⇒ Remise 6.25m x 2.5m	Arrière: 20m Latérale:1.5 m. Avant 10 m	X	2.7m 0.14 m	2.7m 0.14 m	
⇒ % utilisation du sol	10%		15.5%	5.5%	

Le bâtiment principal a été construit suite à l'émission d'un permis par la municipalité le 4 août 1983.

La remise a été construite suite à l'émission d'un permis le 11 juin 1985.

La piscine a été installée suite à l'émission du permis # 18-02 le 26 avril 2002.

Les trois permis utilisent une emprise au sol de 15.5% de la superficie du terrain.

Considérant la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme, en date du 26 novembre 2013 portant le numéro # 13-11-291-4.2;

- En conséquence, Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit d'accepter la demande de dérogation mineure à l'effet de régulariser les bâtiments existants situés sur la propriété du 944 chemin de la Presqu'île, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE

1641-14-02-9.3 ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR MONSIEUR FRANÇOIS DIOTTE ET MADAME LYNE MARTEL- -1220 CHEMIN DE LA PRESQU'ÎLE.

Le maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur François Diotte et Madame Lyne Martel et invite la population à se prononcer.

La directrice générale fait rapport au Conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure;

Demande de dérogation pour régulariser l'occupation du sol de la propriété située au 1220 chemin de la Presqu'île.
Règlement 330

Exigences		Implantation en zone VIL-01			
Grille des spécifications 2-12 Normes d'implantation de bâtiment		Marge de recul	Conforme	Non conforme	Dérogation
⇒	Bâtiment principal	Arrière:20 m Latérale:5 m Avant:10 m Rive:15m	X X	8.15m 3.15m	8.15m. 3.15m
⇒	galerie	Arrière: 20m Latérale: 1.5m Avant:10m Rive 15m	X X	9.85m 4.85m	9.85m 4.85m
⇒	Remise 6.22m x 4.74m	Arrière: 20m Latérale:1.5 m. Avant:10 m Rive:15m	X X	2.7m 0.95m 0.26m	2.7m 0.95 m 0.26m
⇒	% utilisation du sol	10%	X		

Le bâtiment principal, sa galerie et la remise ont été construits vers 1978. Donc avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage.

Le permis # 2007-112 a autorisé l'agrandissement sous la galerie existante.

Considérant la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme, en date du 26 novembre 2013 portant le numéro # 13-11-291-4.3;

- En conséquence, Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit d'accepter la demande de dérogation mineure à l'effet de régulariser les bâtiments existants situés sur la propriété du 1220 chemin de la Presqu'île, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles **ADOPTÉE**

1642-14-02-9.5 MRCAL- FONDATION POUR L'ENVIRONNEMENT- AUTORISATION POUR PRESENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION

Madame la conseillère Elisabeth Grogg propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Benoit que la directrice générale soit autorisée à présenter une demande de subvention d'un montant de 2 000.00\$ au Programme d'aide financière aux projets à caractère environnemental de la Fondation pour l'Environnement de la MRC d'Antoine-Labelle

ADOPTÉE

1643-14-02-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé Madame la conseillère Elisabeth Grogg la levée de l'assemblée régulière du 11 février 2014.

ADOPTÉE

Pierre-Paul Goyette
Maire

Gisèle Lépine Pilotte
Directrice générale

Je, Pierre-Paul Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Pierre-Paul Goyette, Maire